



Assemblée générale

Distr. générale
19 juin 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 101 c) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes de juillet 2018 à juin 2019.

Durant cette période, le Centre a mené plus de 70 activités d'assistance technique, juridique, politique, afin d'aider, à leur demande, les États d'Amérique latine et des Caraïbes à appliquer les instruments internationaux relatifs aux armes classiques et aux armes de destruction massive.

Pour contribuer à l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, le Centre a fourni des services de formation et d'assistance techniques à plus de 1 000 responsables nationaux des États Membres. L'aide fournie concernait essentiellement la destruction des munitions, le marquage et le traçage des armes de petit calibre et des munitions, l'interdiction des armes aux points d'entrée et de sortie, les procédures d'enquête sur les lieux de crimes, la sécurité physique et la gestion des stocks et les transferts d'armes classiques.

* [A/74/50](#).



Conformément à la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, le Centre a mis son expertise au service de quelque 125 agents des autorités nationales de toute la région, afin de les aider à prendre en compte les questions de genre dans les initiatives relatives à la maîtrise des armes de petit calibre. Il a également contribué à promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en associant 60 jeunes à la mesure de l'importance du trafic illicite et du niveau de sécurité des populations locales, au moyen d'indicateurs participatifs fondés sur l'objectif de développement durable n° 16.

Au cours de la période considérée, un appui législatif et un renforcement des capacités ont été fournis aux États pour leur permettre d'améliorer l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs parmi les acteurs non étatiques.

Le Secrétaire général exprime sa gratitude aux États Membres et aux autres partenaires qui ont appuyé le fonctionnement et les programmes du Centre par des contributions financières et en nature, et demande à ceux qui sont en mesure de le faire de verser des contributions volontaires au Centre afin de soutenir et de développer davantage ses activités en réponse aux demandes toujours plus nombreuses d'assistance et de coopération des États Membres de la région. Le Secrétaire général est particulièrement reconnaissant au Pérou pour le soutien qu'il apporte au Centre depuis plus de 30 ans en sa qualité de pays hôte.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 73/76, l'Assemblée générale a réaffirmé son ferme attachement au rôle que joue le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour ce qui est de promouvoir dans ses États Membres la paix, le désarmement et le développement et a engagé le Centre à continuer de mettre en place des activités, dans tous les pays de la région, dans les domaines importants que sont la paix, le désarmement et le développement, et à aider les États Membres, à leur demande et conformément à son mandat, dans les initiatives qu'ils prennent aux niveaux régional et sous-régional.

2. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur l'application de cette résolution. Les principales activités menées par le Centre de juillet 2018 à juin 2019 sont exposées dans le présent rapport, soumis en réponse à cette demande. Un état financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour 2018 figure dans l'annexe au présent rapport.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre, dont le siège est à Lima, a été créé en 1987 en application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale. Il a pour mandat de fournir aux États Membres de la région, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils font en vue de mener une action de paix et de désarmement et de promouvoir le développement économique et social.

III. Principaux domaines d'activité

4. Durant la période considérée, le Centre a entrepris plus de 70 activités d'assistance technique, d'assistance juridique et de formation pour aider les États de la région à appliquer les instruments internationaux relatifs au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération et à respecter les règles et les normes internationales dans ces domaines. Les paragraphes ci-après donnent un aperçu des principaux domaines d'activité du Centre, et de plus amples détails sont fournis dans les sections qui suivent.

5. En vue de réduire les méfaits de la prolifération illicite et de l'utilisation aveugle des armes de guerre classiques à risque, le Centre a collaboré avec l'armée péruvienne à la destruction de munitions dans le centre du Pérou.

6. Au cours de la période considérée, le Centre a renforcé les capacités de la force publique de trois États, plus de 120 agents de première ligne ayant été formés à l'utilisation de l'identification par rayons X en vue de prévenir le détournement d'armes. Il a également dispensé à plus de 200 responsables des secteurs de la sécurité et de la justice de huit États une formation sur la promotion des normes internationales en matière d'enquêtes et de poursuites dans les affaires liées aux armes à feu. En complément de cette formation, du matériel balistique a été fourni pour améliorer la gestion des éléments de preuve et renforcer les capacités des autorités de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de marquage et de tenue des dossiers prévues dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (Programme d'action) et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage

rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (Instrument international de traçage).

7. Pour réduire encore les risques de détournement des armes et des munitions à des fins illicites, le Centre a collaboré avec plus de 150 agents de sécurité privés afin de renforcer leur capacité d'appliquer les normes internationales pertinentes en matière de sécurité physique dans leur gestion des installations de stockage.

8. Le Centre a continué d'aider les États à appliquer le Traité sur le commerce des armes en offrant une formation et une assistance technique à plus de 220 fonctionnaires du Guatemala, du Paraguay et de la République dominicaine.

9. Le Centre s'est employé à aligner ses activités sur les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16 (« Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »), en associant environ 60 jeunes à la mesure de l'ampleur de la violence et de l'insécurité dans leurs communautés locales au moyen d'indicateurs participatifs.

10. En vue de contribuer aux recherches actuelles sur le fléau croissant de la possession et de l'utilisation d'armes à feu dans les écoles et d'enrichir le dialogue fondé sur des données factuelles dans ce domaine, le Centre a réalisé une étude sur les bonnes pratiques appliquées aux niveaux régional et international dans le cadre des politiques et des initiatives publiques de lutte contre ce phénomène.

11. En vue de promouvoir l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, le Centre a aidé le Pérou à élaborer de nouvelles lois relatives à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (Convention sur les armes biologiques) et formé 35 agents de la force publique surinamais à l'amélioration de la sécurité maritime portuaire. Ces deux activités ont été entreprises pour répondre aux priorités définies dans les plans d'action nationaux de chacun des États.

12. Enfin, conformément à la résolution 65/69 sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, le Centre a continué à promouvoir la participation des femmes initiatives prises en la matière, dans le cadre d'un projet régional sur les femmes et la paix et la sécurité ciblant plus de 120 spécialistes nationaux. Au total, environ 380 femmes (soit 35 % des participants) ont pris part aux activités du projet au cours de la période considérée.

A. Programme de sécurité publique

1. Fourniture d'une assistance technique à la destruction d'armes

13. Conformément aux instruments et normes internationaux tels que le Programme d'action et l'Instrument international de traçage, le Centre a fourni une assistance technique à l'armée péruvienne pour l'aider à détruire et à retirer définitivement de la circulation les munitions obsolètes et excédentaires. Parmi les articles détruits figuraient des munitions pour plus de 900 armes légères, 400 différents types de missiles, dont 10 systèmes portables de défense antiaérienne et 140 missiles d'hélicoptères, ainsi que des munitions pour 20 000 armes diverses de petit calibre. Le Centre a fait don de deux cuves de brûlage réutilisables, afin de réduire au minimum les effets des futures destructions de munitions et d'explosifs sur l'environnement.

14. Ces activités ont été menées conformément aux instructions générales élaborées par le Centre, qui portent notamment sur la manutention et la sécurité, le fonctionnement du matériel ainsi que la surveillance et la vérification indépendantes. Plus de 40 membres du personnel des forces armées ont reçu une formation sur ces

instructions, qui régiront ces opérations à l'avenir. Toutes les instructions sont pleinement conformes au Recueil de modules concernant la maîtrise des armes légères et aux Directives techniques internationales sur les munitions.

15. Le Centre a également supervisé la rénovation de deux entrepôts utilisés par l'armée péruvienne pour stocker le matériel militaire et installé des portes métalliques renforcées, des systèmes de récupération de balles, des étagères, des cadenas et des cages métalliques. Ces entrepôts ont été inaugurés en mai 2019.

2. La technique des rayons X à l'appui de l'interdiction d'armes

16. Depuis la création du Centre, la force publique est la partenaire et la bénéficiaire de son aide technique. Il a continué à travailler avec les agents qu'elle fait intervenir en première ligne pour prévenir le trafic d'armes, en menant des initiatives de formation et en leur fournissant des outils pratiques.

17. Plus de 120 agents des services concernés du Costa Rica, du Guatemala et du Pérou ont reçu une formation afin de mieux détecter et identifier les armes et les munitions qui transitent de façon illicite par différents points d'entrée et de sortie (ports, aéroports, services postaux et services pénitentiaires). Le principal outil de formation en la matière est un guide relatif à l'identification par rayons X, qui a été mis au point en collaboration avec le Center for Adaptive Security Research and Applications, établi en Suisse, et dans lequel figurent la description et les caractéristiques d'armes et la présentation des nouvelles méthodes de dissimulation utilisées par les trafiquants.

18. La formation théorique est complétée par des simulations d'interception de colis, dans lesquels les participants doivent identifier, à l'aide d'images radiographiques, des pièces et des éléments d'armes à feu démontées et des munitions. Des informations sont également données sur la procédure à suivre en cas de manipulation d'articles suspects ou illicites.

19. Les illustrations du guide alimentent une banque d'images qui est utilisée par les agents de la force publique et des douanes de toute la région pour améliorer les dispositifs internes de détection visuelle des menaces aux points d'entrée et de sortie.

3. Amélioration des capacités de traçage des armes de petit calibre

20. Dans le cadre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, les gouvernements sont encouragés à mettre en œuvre des mesures de traçage des armes légères et de petit calibre illicites et à coopérer dans ce domaine, à échanger des informations pertinentes et à utiliser les technologies pour améliorer le traçage et la détection de ces armes.

21. À cette fin, le Centre a continué de collaborer avec les États pour renforcer les procédures nationales d'analyse scientifique relatives au traçage des armes de petit calibre illicites et à la poursuite des criminels et des trafiquants, en renforçant les moyens dont disposent les experts en armes à feu pour présenter des preuves balistiques fiables à la justice. Ces efforts permettront de réduire le retard accumulé dans le traitement des affaires liées aux armes à feu et d'améliorer l'échange de données balistiques entre les États.

22. Le Centre a fait don de matériel et d'outils technologiques ultramodernes (systèmes de récupération de balles, champs de tir intérieurs remis à neuf et simulateurs de tir modulaires) à des laboratoires de criminalistique du Belize, du Guyana et de la Jamaïque, ce qui a permis aux experts d'effectuer des tests de tir et des tests fonctionnels en toute sécurité et sans conséquences à long terme sur la santé. Un meilleur équipement des laboratoires aide aussi à mieux gérer les éléments de

preuve et le traitement des dossiers, d'où un renforcement des capacités des États de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de marquage et de tenue des dossiers prévues dans le cadre de l'Instrument international de traçage.

23. Le Centre a formulé des recommandations à Trinité-et-Tobago sur la façon d'améliorer la gestion des affaires et les processus d'exécution des tâches au sein de la Section des armes à feu de son Centre de criminalistique. Des experts en armes à feu et des techniciens de laboratoire du Guyana et de Saint-Kitts-et-Nevis ont également bénéficié de recommandations visant à mieux gérer les éléments balistiques (balles utilisées et douilles) recueillis sur des scènes de crimes non résolus, et à relier ces éléments aux nouvelles affaires impliquant des armes de petit calibre. Un plan de formation a été établi pour améliorer l'efficacité des techniciens de laboratoire du groupe des armes à feu des Bahamas, sur la base d'une évaluation menée par le Centre.

24. Des tables rondes nationales interinstitutions se sont tenues au premier semestre de 2019 aux Bahamas, en République dominicaine et à Trinité-et-Tobago, afin de faire progresser les enquêtes relatives aux armes à feu et d'évaluer les capacités de gestion des données balistiques. L'accent a été mis sur la meilleure manière de traiter les données criminalistiques relatives aux preuves fournies par des armes à feu et sur les modalités de collecte de ces données.

25. L'une des principales demandes des États dans le domaine de l'expertise balistique touche au renforcement des capacités permettant aux techniciens en armes à feu de savoir à terme établir et signer des rapports médico-légaux. Au premier semestre de 2019, le Centre a fourni un appui de suivi aux Bahamas consistant en une série de séances de formation à distance à l'intention des instructeurs d'armes à feu et en des visites sur le terrain. Ces visites ont porté sur l'utilisation du microscope de comparaison en cas d'examen d'éléments de preuve relatifs à des armes à feu et à des munitions, y compris balles et douilles, cette technique devant permettre de lutter contre l'impunité dans les affaires liées aux armes à feu.

26. Dans le souci d'un meilleur partage de l'information entre États, le Centre, en collaboration avec le Département d'État des États-Unis et l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la Communauté des Caraïbes, a accueilli une réunion des parties prenantes pour examiner les moyens de prévenir le trafic illicite des armes par le renforcement des capacités en matière d'expertise balistique dans l'ensemble des Caraïbes. Les conclusions de la réunion ont servi de base pour l'établissement d'un document intitulé « Recommandations sur les mesures prioritaires à mettre en œuvre dans les Caraïbes pour lutter contre le trafic illicite d'armes à feu », qui a été ensuite soumis à la direction politique de la Communauté des Caraïbes aux fins de son examen et, à terme, de sa mise en œuvre.

4. Pratiques de marquage normalisées

27. Conformément à l'article 8 du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Protocole relatif aux armes à feu), en vertu duquel les États sont notamment invités à assurer le marquage de chaque arme à feu importée en vue de rendre possible le traçage de l'arme à feu par les autorités compétentes de l'État importateur, le Centre a fourni une assistance technique et dispensé des formations à 50 organismes nationaux chargés de contrôler l'application des bonnes pratiques, des normes et des obligations internationales en matière de traçage des armes de petit calibre et des munitions, au Pérou en décembre 2018 et au Costa Rica en mars 2019. Ces séances de formation ont servi de point de départ à un débat interne sur la réglementation des pratiques de marquage et ont permis d'établir des normes sur le marquage des armes et des munitions au niveau national. Au cours du volet pratique de ces formations, le Centre a montré comment utiliser un

appareil de marquage au laser – acheté en mars 2018 –, ce qui a permis aux participants d'observer *de visu* une opération de marquage exécutée conformément aux directives internationales, notamment au Recueil de modules concernant la maîtrise des armes légères.

5. Contrôle des munitions

28. Le fait que tous les auteurs potentiels de violences puissent en permanence se faire livrer des munitions et y avoir accès, ainsi que la prolifération de ces munitions, constituent les principaux facteurs expliquant les taux élevés de violence armée dans la région. Afin d'aider les États à mettre au point des mesures adaptées en la matière, le Centre a organisé, à l'intention des décideurs, une série d'ateliers nationaux sur la question du contrôle des munitions, qui se sont tenus au Costa Rica en juin 2019. Ces ateliers contribueront au processus mondial de réunions d'experts gouvernementaux sur les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus, qui doit commencer en 2020.

6. Promotion des pratiques de contrôle des armes de petit calibre auprès des entreprises privées de sécurité

29. Le Centre a continué d'apporter une assistance technique au Costa Rica, à la Jamaïque, au Pérou et à la République dominicaine en vue d'améliorer leur capacité de contrôle des armes de petit calibre appartenant à des sociétés privées de sécurité.

30. Plus de 20 employés d'entreprises privées de sécurité responsables de l'entreposage d'armes et de munitions en Jamaïque ont reçu une formation sur la gestion des stocks d'armes, afin de réduire le risque de détournement d'armes et de munitions stockées. Les spécialistes du Centre ont également évalué les pratiques de stockage des armes et des munitions et les mesures de sécurité physique appliquées par la Jamaica Rifle Association, et ont formulé des recommandations techniques pour amener cette dernière à se mettre en conformité avec les normes internationales en matière de sécurité physique et de gestion des stocks d'armes.

31. En mars 2019, le Centre a organisé en République dominicaine un séminaire exécutif et un atelier technique sur les bonnes pratiques et les normes internationales en matière de sécurité physique et de gestion des stocks d'armes, à l'intention de 90 agents des autorités nationales et employés d'entreprises de sécurité privées. Au cours du même mois, le Centre a organisé une manifestation au Costa Rica afin de sensibiliser plus de 20 responsables nationaux chargés de contrôler les transferts internationaux aux dispositions des instruments internationaux sur le contrôle des importations d'armes, en particulier dans les cas où les importateurs et les utilisateurs finals sont des sociétés de sécurité privées. Le Centre a présenté sa méthode d'évaluation des risques afin d'aider l'État à analyser les importations d'armes et de munitions et à prévenir le détournement et l'achat d'armes par l'intermédiaire d'un prête-nom. Dans ses recommandations, le Centre a souligné qu'il importait d'améliorer la coopération et la coordination entre les autorités nationales et de respecter les règlements nationaux concernant les sociétés de sécurité privées et la détention et l'utilisation d'armes par des civils, afin de prévenir les détournements et les transferts illicites d'armes.

7. Évaluation du trafic et de la sécurité des populations locales

32. En vue de renforcer les moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif de développement durable n° 16 et de suivre les progrès accomplis à cet égard, le Centre a réalisé plus de 5 000 enquêtes en collaboration avec 60 animateurs de groupe de jeunes originaires de Medellín (Colombie) et de Trujillo (Pérou). Basées sur des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable élaborés en 2017 par des

jeunes de ces régions, ces enquêtes ont permis aux volontaires d'évaluer la manière dont les questions de paix, de désarmement et de sécurité étaient perçues dans leurs quartiers, universités et lieux de travail, et d'analyser des données d'expérience à cet égard. Une application de téléphonie mobile, spécialement conçue à cet effet, a facilité la collecte rigoureuse des données et leur analyse. Les principales conclusions tirées dans les deux pays ont notamment été les suivantes : plus de 25 % des jeunes interrogés ne se sentaient pas en sécurité dans leur quartier ; près de 45 % des personnes interrogées estimaient qu'il était « probable », et près de 30 % « très probable », qu'elles seraient victimes d'un crime dans les 12 mois suivants ; près de 20 % des participants à l'enquête ont déclaré qu'ils connaissaient d'autres jeunes qui possédaient des armes à feu.

33. Les résultats ont été rassemblés dans une publication et largement diffusés, en partie afin de donner aux jeunes les moyens de participer à l'édification de sociétés plus pacifiques.

8. Utilisation et possession d'armes à feu dans les écoles

34. Ces dix dernières années, la présence d'armes à feu dans les écoles d'Amérique latine a posé des problèmes croissants. Non seulement certains élèves apportent des armes à feu à l'école, mais des actes de violence armée sont commis dans les établissements et, de leur côté, les élèves et les enseignants sont menacés avec des armes à feu. Cependant, il est difficile d'évaluer l'ampleur du problème parce qu'il n'existe pas de système centralisé de signalement des violences et que l'on ne dispose pas de données sur ces incidents.

35. En conséquence, le Centre a établi un document de travail sur le problème de la possession et de l'utilisation d'armes à feu dans les écoles et proposé des solutions. Des pratiques optimales ont été recensées concernant les moyens de renforcer les capacités institutionnelles des États dans ce domaine. Le projet avait également pour objet de sensibiliser les acteurs concernés, y compris les organisations de la société civile, les associations d'enseignants et les animateurs de mouvements de jeunes, l'objectif ultime étant de faire évoluer la société dans toute la région, conformément à la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité sur la jeunesse, la paix et la sécurité, au Programme 2030, et en particulier aux objectifs 4, 5, 11 et 16, ainsi qu'au Programme de désarmement du Secrétaire général.

9. Les femmes et la sécurité

36. L'Assemblée générale ayant reconnu dans sa résolution [65/69](#) la précieuse contribution des femmes aux mesures concrètes de désarmement, le Centre a poursuivi son projet pluriannuel visant à aider les États à renforcer leurs capacités d'application de cette résolution. Il s'agit d'engager les autorités nationales et régionales chargées du contrôle et de la réglementation des armements (organes chargés de l'application des lois, appareil judiciaire et législateurs) à aborder la question de la réduction de la violence armée en tenant compte de la problématique femmes-hommes et à donner les moyens d'agir aux femmes qui s'emploient à promouvoir le désarmement et la maîtrise des armements.

37. En octobre 2018, le Centre a lancé un projet d'envergure nationale en Colombie à l'intention des membres du personnel des secteurs de la justice et de la sécurité, portant sur la dimension de genre dans la violence armée et la prise en compte des questions de genre dans les enquêtes pénales et les efforts de lutte contre l'impunité. En mars 2019, une formation analogue a été organisée en République dominicaine. Sa partie théorique a été complétée par une journée entière d'exercices de mise en situation sur la collecte et la conservation des éléments de preuve relatifs aux armes

à feu et aux munitions et sur l'identification des échantillons nécessaires à l'analyse de ces éléments de preuve par les laboratoires de criminalistique.

38. Dans le cadre de ce projet, le Centre a présenté une étude juridique sous-régionale montrant la corrélation entre la législation sur les armes de petit calibre et les dispositions relatives à la violence domestique dans neuf États d'Amérique latine, dont la Colombie, le Mexique et la République dominicaine. L'étude recommandait d'intégrer dans la législation sur les armes de petit calibre des restrictions relatives à la délivrance et au renouvellement des permis d'armes à feu pour les personnes reconnues coupables de violence familiale ou interpersonnelle. Elle a aussi servi de base aux débats sur le renforcement de la prise en compte des questions de genre dans les politiques et les mesures juridiques relatives au contrôle des armes de petit calibre.

39. En mars 2019, l'étude a été présentée lors d'un séminaire sous-régional sur la prévention de la violence à l'égard des femmes par la maîtrise des armements, organisé en El Salvador. Le séminaire a réuni plus de 40 représentants de gouvernements et de la société civile, des membres des institutions spécialisées des Nations Unies [Programme des Nations Unies pour le développement, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)] et le Comité d'experts du mécanisme de suivi de la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Pará) afin d'examiner les effets de la violence armée sur les femmes et le lien entre cette violence et le contrôle des armes de petit calibre.

40. Les participants au séminaire ont appris à mieux connaître les principaux instruments, normes et cadres juridiques internationaux et les meilleures pratiques en matière de contrôle des armes de petit calibre, et leurs effets potentiels sur la prévention de la violence à l'égard des femmes, afin de faciliter les efforts déployés aux niveaux national et régional dans le cadre de l'application de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale. Le séminaire visait également à souligner qu'il était nécessaire de tenir compte des effets particuliers de la violence armée sur les femmes dans les prises de décisions et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs 5 et 16, et en particulier des cibles 5.2 (éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles partout dans le monde) et 16.4 (réduire nettement le trafic d'armes).

41. Afin de renforcer les dispositifs juridiques nationaux et l'architecture institutionnelle encadrant le contrôle des transferts d'armes classiques, conformément au Traité sur le commerce des armes, le Centre a organisé en El Salvador en novembre 2018 un exercice de simulation concernant la réduction des risques de violence fondée sur le genre découlant de ces transferts, à l'intention de 20 représentants des autorités nationales et de la société civile. Les participants ont utilisé l'outil novateur d'évaluation des risques relatif au Traité sur le commerce des armes conçu par le Centre, lequel leur a permis de déterminer la probabilité de voir des armes ayant fait l'objet d'un transfert international servir à faciliter la commission d'actes graves de violence fondée sur le sexe, comme indiqué à l'article 7.4 du Traité.

B. Mise en œuvre des instruments multilatéraux relatifs aux armes classiques et aux armes de destruction massive

1. Traité sur le commerce des armes

42. Le Centre a continué de soutenir les États dans leurs efforts de mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, en fournissant une formation et une assistance technique à près de 160 fonctionnaires du Guatemala, du Paraguay, du Pérou et de la

République dominicaine afin de les aider à s'acquitter des obligations en matière de communication de l'information découlant du Traité. Les sujets abordés allaient de l'identification des armes classiques, des munitions, des pièces et éléments à la création de systèmes nationaux de contrôle dans le cadre du Traité, en passant par la définition des principales fonctions de ces systèmes.

43. En février 2019, le Centre a dispensé sa formation sur l'application du Traité sur le commerce des armes à des fonctionnaires de la République dominicaine responsables des importations et des exportations d'armes. La formation avait pour objectif de renforcer les capacités des pays d'élaborer des listes de contrôle normalisées, d'évaluer les risques liés au trafic et au détournement des armes classiques et de prendre des mesures à cet égard. Le Centre a également distribué ses certificats d'utilisateur final normalisés, qui ont été établis pour éviter le risque de détournement d'armes classiques, de munitions et de pièces et éléments. La mise en pratique de la théorie a concerné le dernier jour de la formation, au cours duquel il a été demandé aux groupes de travail d'apprécier des demandes d'exportation d'armes classiques dans des contextes complexes, en tenant compte de leurs incidences en matière de droits de la personne, de détournements et de violence fondée sur le genre.

44. En avril 2019, conformément à l'article 5 du Traité, le Centre a tenu un atelier consacré à l'établissement d'une autorité nationale chargée de contrôler l'application du Traité et à la rédaction de listes de contrôle nationales conformes au Traité, organisé à l'intention de 16 fonctionnaires responsables du contrôle des transferts d'armes classiques en République dominicaine.

45. En août 2018, le Centre a aidé le Guatemala à mettre en place une autorité de contrôle de ce type. Dans le prolongement de cette initiative, en septembre, il a dispensé une formation sur l'application du Traité à 20 responsables nationaux, au cours de laquelle ses représentants ont formulé des recommandations concrètes sur la manière dont l'État pouvait s'acquitter de ses obligations, notamment en ce qui concerne la rédaction de listes de contrôle et l'établissement et la présentation de rapports nationaux.

46. En novembre 2018, les responsables du Centre ont mis leur expertise sur l'application du Traité au service de 26 représentants de 11 institutions paraguayennes. Cette initiative a marqué le lancement par ce dernier au Paraguay d'un projet d'un an, financé par le fonds de contributions volontaires et pour lequel le Centre est le principal partenaire de réalisation de l'État. En février 2019, ce même Centre a organisé au Paraguay un atelier de haut niveau sur les obligations en matière de contrôle et d'évaluation des exportations découlant du Traité. Les participants y ont fait usage des outils du Centre, notamment de ses modèles et protocoles relatifs à l'utilisation finale et aux utilisateurs finaux, ainsi que de sa méthode d'évaluation des exportations. Dans ce contexte, environ 40 responsables des autorités de contrôle des importations et des exportations ont suivi la formation sur l'application du Traité organisée par le Centre en mai 2019.

47. En juillet 2018, le Ministère péruvien des affaires étrangères a invité les représentants du Centre à participer à un atelier bilatéral sur les moyens de prévenir et de combattre le trafic d'armes à la frontière entre l'Équateur et le Pérou. Au nom du Centre, ses représentants ont souligné qu'il importait d'adapter les régimes juridiques internationaux et régionaux de lutte contre le trafic d'armes et de munitions à la police nationale, aux forces de défense et aux services des douanes et des renseignements des deux pays. L'Office fédéral allemand des affaires économiques et du contrôle des exportations a apporté son concours à cette activité.

2. Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité

48. Dans le prolongement de l'assistance apportée aux États de la région pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, le Centre a fourni un soutien juridique au Pérou afin de l'aider à élaborer des lois sur l'interdiction des armes biologiques et la réglementation des matières connexes, conformément à la Convention sur les armes biologiques.

49. Il a été fait état de la nécessité de renforcer le cadre réglementaire de l'État et d'améliorer la mise en œuvre de la résolution dans le plan d'action national volontaire du Pérou. En février 2019, le Centre a organisé une session de formation sur le régime international de non-prolifération à l'intention de toutes les parties prenantes chargées de la rédaction des lois. Par la suite, le responsable national de l'application de la résolution et les autres parties prenantes ont décidé d'organiser des ateliers mensuels pour faciliter le dialogue et invité le Centre à apporter des contributions de fond au processus de rédaction.

50. En collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI), le Centre a organisé au Suriname une formation spécialisée et des exercices de simulation à l'intention de 35 fonctionnaires, en vue de renforcer leur aptitude à détecter et à intercepter les articles suscitant des préoccupations en matière de prolifération dans le contexte de la sécurité maritime et portuaire. Il s'agissait de la sixième fois que le Centre collaborait avec l'OMI dans le cadre de son programme relatif à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Le Suriname a présenté son plan d'action national au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) en mars 2019. Le Centre et ses partenaires (le Groupe d'experts du Comité) avaient contribué à la rédaction de ce plan au cours de la période précédente.

3. Consultations du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles

51. Afin de faciliter la mise en place, au niveau sous-régional, d'un dialogue entre les États Membres et les organisations régionales sur les incidences d'un futur traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, le Centre et le Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement ont organisé au Pérou, en juin 2019, des ateliers de formation à l'intention des États d'Amérique latine, des organisations régionales et des universités. Le double objectif de ces ateliers était d'amener les États à se saisir de la question et de les aider à préparer les réunions consultatives informelles avec le groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément à la résolution 71/259 de l'Assemblée générale intitulée « Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ».

52. Dans le prolongement de ces initiatives, une table ronde a été organisée au Pérou avec les représentants des autorités nationales concernées, afin de partager de l'information et des connaissances sur des questions connexes.

IV. Financement, effectifs et administration

A. Financement

53. Conformément à la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre a été créé en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires versées par les États Membres et les organisations intéressées afin de financer les activités de base

et les activités relatives au programme. En 2018, les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le Centre se sont élevées à 3 702 075 dollars. Le Secrétaire général tient à remercier les donateurs, en particulier les Gouvernements de l'Allemagne, du Canada et des États-Unis d'Amérique, ainsi que le Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, pour leur soutien financier continu. Ces contributions ont permis au Centre de continuer à apporter, sur demande, une assistance aux États Membres de la région.

54. Le Secrétaire général remercie aussi le Guyana, le Mexique et le Pérou de leurs contributions financières. Il continue à inviter les États Membres d'Amérique latine et des Caraïbes à verser des contributions financières et en nature au Centre, et à manifester ainsi sans ambiguïté l'importance qu'ils attachent aux services spécialisés et à l'assistance technique fournis par ce dernier.

55. Le Secrétaire général tient à remercier tous les États et partenaires des contributions et de l'aide généreuses qu'ils ont apportées au Centre et les encourage à poursuivre leur soutien afin de permettre à ce dernier de continuer à prêter, sur demande, une assistance d'ordre technique et en matière de renforcement des capacités aux États Membres de la région, conformément à son mandat. On trouvera en annexe au présent rapport l'état financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre en 2018.

B. Effectifs et administration

56. Le budget ordinaire de l'ONU sert à financer les postes suivants : un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe)/directeur(trice) du Centre (P-5), un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et un poste d'agent des services généraux [G-7, agent(e) local(e)].

57. Les postes des membres du personnel affectés à des projets sont financés exclusivement par des contributions volontaires. Le Centre a recruté du personnel d'appui supplémentaire pour ses programmes de sécurité publique, de non-prolifération et de maîtrise des armements, ainsi que des consultants internationaux, afin de l'aider à mettre en œuvre ses initiatives dans le domaine du traçage et de l'égalité des genres, et de participer à l'élaboration des nouveaux guides et outils visant à favoriser l'application des instruments relatifs à la maîtrise des armes de petit calibre et à la prévention de leur trafic.

58. En outre, sept stagiaires et deux Volontaires des Nations Unies ont été recrutés pour aider le Centre à exécuter des projets.

V. Conclusion

59. Le Centre a entrepris plus de 70 activités de fond pour aider les États à appliquer le Programme d'action, l'Instrument international de traçage, le Traité sur le commerce des armes, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et la résolution 65/69 de l'Assemblée générale.

60. Le Centre régional a continué d'accroître l'assistance technique fournie dans des domaines tels que la destruction des armes de petit calibre et des munitions, le marquage et le traçage de celles-ci et la lutte contre leur trafic, et de renforcer l'aide apportée aux autorités nationales et aux sociétés de sécurité privées pour ce qui est d'améliorer leur sécurité physique et la gestion de leurs stocks. Il a également continué d'aider les États à renforcer leurs cadres nationaux de contrôle des importations et des exportations d'armes classiques et d'articles à double usage. Il a en outre appuyé les États dans leur lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, en leur

prêtant une assistance juridique en ce qui concerne l'application de la Convention sur les armes biologiques et en organisant des ateliers sur le renforcement des capacités, notamment en matière de sécurité portuaire et maritime. Il a été souligné que les autorités nationales devaient prendre en compte la problématique femmes-hommes dans le cadre du commerce des armes de petit calibre, conformément à la résolution 65/69 de l'Assemblée générale, et il a été demandé aux jeunes de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 au niveau local.

61. Conformément au plan d'action du Bureau des affaires de désarmement pour la prise en compte des questions de genre, le Centre a continué de mettre en avant la participation et le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, en veillant à ce qu'un maximum de femmes participent à chacune de ses manifestations, auxquelles près de 400 femmes ont pris part.

62. Le Secrétaire général invite une nouvelle fois les États Membres et les autres partenaires qui sont en mesure de le faire à verser au Centre des contributions en espèces ou en nature et engage les États d'Amérique latine et des Caraïbes à effectuer des contributions financières directes. Le Centre a besoin de ces contributions pour continuer à remplir au mieux son mandat et à répondre aux besoins des États Membres de la région. Le Secrétaire général invite également les États à continuer à tirer pleinement parti des services spécialisés et de l'expérience du Centre dans le cadre de l'action qu'ils mènent de concert en vue de promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement dans la région.

Annexe

État financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2018

(En dollars des États-Unis)

Excédent cumulé au 1^{er} janvier 2018	1 994 643
Produits	
Contributions volontaires ^a	3 702 075
Produits des placements	51 694
Produits divers	0
Total des produits	3 753 769
Charges et remboursements	
Frais de fonctionnement	1 919 445
Remboursements aux donateurs ^b	423 877
Total des charges et des remboursements	2 343 322
Excédent/(déficit) pour l'année 2018	1 410 447
Ajustements	-
Excédent/(déficit) cumulés au 31 décembre 2018	3 405 090

^a Correspond aux contributions volontaires versées par l'Allemagne (971 482 dollars), le Canada (1 591 712 dollars), les États-Unis d'Amérique (912 426 dollars), le Guyana (1 031 dollars), le Mexique (10 000 dollars), le Pérou (19 684 dollars) et d'autres États (195 740 dollars par l'intermédiaire du Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes).

^b Remboursements aux donateurs, comme suit : Allemagne (155 127 dollars) ; Canada (231 205 dollars) ; El Salvador (693 dollars) et Suède (36 852 dollars).